



Les relations extérieures du canton de Berne en 2018

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du 8 janvier 2019
CE:

Numéro de l'affaire: 2018.STA.1614

Direction: Chancellerie d'Etat

Classification: Non classifié

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Présentation	5
3	Réalisation des priorités des relations extérieures en 2018	7
3.1	Collaboration avec le Grand Conseil	7
3.2	Représentation des intérêts au niveau fédéral.....	7
3.3	Participation à la politique européenne de la Confédération	10
3.4	Coopération intercantonale	11
3.5	Engagement en faveur du maintien du studio de la radio à Berne.....	15
3.6	Relations avec l'étranger	15
4	Priorités des relations extérieures en 2019.....	17
5	Proposition au Grand Conseil.....	20
Annexes	21
Annexe 1:	Initiatives cantonales du canton de Berne.....	21
Annexe 2:	Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers	23
Annexe 3:	Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2018	27
Annexe 4:	Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures (rétrospective 2011-2018).....	29

1 Synthèse

Le dialogue entre le Conseil-exécutif et la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) s'est établi et a trouvé sa place dans le calendrier annuel. A la demande de la CIRE, un dialogue intermédiaire informel a eu lieu pour la deuxième fois lors de l'exercice sous revue. Des points en suspens concernant le développement des relations extérieures et des affaires du Grand Conseil et du gouvernement ont pu être abordés et éclaircis.

De par les changements de personnes résultant de l'élection de renouvellement général de mars 2018, le canton de Berne a perdu de l'influence au niveau de la collaboration intercantonale. En revanche, l'arrivée au Conseil-exécutif de deux anciennes conseillères nationales a ouvert de nouvelles perspectives de représentation des intérêts du canton à l'échelon fédéral.

Par rapport à l'année précédente, les affaires traitées par les Chambres fédérales ayant de fortes implications pour le canton ont été moins nombreuses. Parmi les affaires importantes figurent le projet fiscal 17, autrement dit la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) et la loi fédérale sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire. En ce qui concerne la législation d'exécution du Conseil-fédéral, le domaine des migrations a occupé le devant de la scène.

Dans le cadre de la votation sur l'initiative « No Billag », le Conseil-exécutif s'est engagé avec succès en faveur d'une SSR forte, de la diversité dans les médias et d'un journalisme de qualité dans le canton de Berne. Il a dû cependant accepter la décision du conseil d'administration de la SSR de transférer des parties importantes du studio de radio de Berne à Zurich. Au sein d'une large coalition comprenant l'ensemble des cantons de Suisse occidentale, le Conseil-exécutif s'était défendu pendant des mois contre les projets de transfert de la SSR.

Jusqu'à fin 2018, il n'a pas été possible de conclure d'accord-cadre institutionnel avec l'UE. Le Conseil fédéral a cependant décidé le 7 décembre 2018 de mettre le texte de l'accord en consultation début 2019 auprès du Parlement, des cantons, des partis et des partenaires sociaux. Les négociations ont été rendues plus difficiles encore par le rejet de la part des cantons de la prise en compte des règles de droit matériel parmi les aides d'Etat. L'insécurité juridique concernant la poursuite des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE reste donc de mise. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le canton de Berne applique sans difficulté majeure l'obligation d'annoncer les postes vacants en vue de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse.

La proposition de compromis présentée par le canton de Berne dans le cadre de la consultation sur l'optimisation de la péréquation financière n'a pas abouti. Le Conseil fédéral a suivi les cantons, qui s'étaient prononcés à une large majorité en faveur du changement de système avec une dotation minimale légale garantie de 86,5 %. Le Conseil des Etats a approuvé le projet du Conseil fédéral, et le Conseil national se penchera sur cette affaire vraisemblablement à la session de printemps 2019. Dans le domaine des migrations, le canton de Berne a pu profiter de la représentation commune des intérêts des cantons. A compter du 1^{er} mai 2019, le Conseil fédéral va multiplier par trois sa contribution aux coûts afin que les cantons puissent mieux intégrer les réfugiés et réfugiées reconnus et réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide sociale.

Lors de l'exercice sous revue, les relations avec le canton du Jura ont été marquées par les recours en suspens concernant la votation sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier. Après que la préfète a invalidé le 5 novembre 2018 le résultat de la votation du 18 juin 2017, les négociations prévues concernant le changement de canton restent en sus-

pens. La collaboration avec l'Arc jurassien n'en a pas souffert. Le Jura bernois a tiré profit de projets transfrontaliers et de la nouvelle politique régionale.

Les travaux préparatoires sur un projet commun relatif au thème de la vieillesse ont été poursuivis avec la préfecture de Nara (Japon). Compte tenu du fait qu'en matière d'évolution démographique, le Japon est déjà passé par des phases que la Suisse doit encore aborder, il est vraisemblable que le canton de Berne pourra profiter de Nara dans ce projet. Tel est aussi le souhait du Grand Conseil.

S'agissant de la collaboration avec l'étranger, le projet intercantonal de psychiatrie en Bosnie-Herzégovine a pu être achevé. Par ailleurs, en s'associant à la mise en place d'un centre d'accueil pour le personnel diplomatique et consulaire à Berne, le canton de Berne fournira une contribution à la politique d'accueil de la Confédération.

Les priorités des relations extérieures du canton de Berne en 2019 sont les suivantes : évaluation de la représentation des intérêts au niveau fédéral, poursuite de l'action en faveur du maintien du studio de radio sur le site de Berne, coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien et mise en œuvre de la déclaration de planification du Grand Conseil concernant la collaboration avec la préfecture de Nara (Japon).

2 Présentation

Comme l'année précédente, l'objectif du Conseil-exécutif a été au cours de l'exercice sous revue de parvenir à défendre ses intérêts dans la politique extérieure, autrement dit de renforcer la position ainsi que la marge de manœuvre du canton de Berne. Il s'agissait de faire en sorte que la répartition des tâches soit dans l'ensemble convenable, que le transfert de tâches se fasse dans le respect du principe d'équivalence fiscale et que les nouvelles lois fédérales n'entraînent pas un important volume de travail de mise en œuvre.

Le Conseil-exécutif représente les intérêts du canton de Berne au niveau fédéral, dans le cadre intercantonal et par rapport à l'étranger. C'est à la Délégation des relations extérieures qu'il appartient de préavisier toutes les affaires importantes dans ce domaine¹. Placée sous la présidence du conseiller d'Etat Christoph Ammann, la Délégation comprend en outre la conseillère d'Etat Christine Häsler et le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg.

Le canton de Berne est membre de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et d'arcjurassien.ch, ainsi que membre associé de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO). Le canton de Berne a un siège permanent au comité directeur de la CdC, où il est représenté par le conseiller d'Etat Christoph Ammann, tandis que le conseiller d'Etat Pierre-Alain Schnegg représente les intérêts du canton de Berne à la CGNO et dans les instances d'arcjurassien.ch. Les relations extérieures spécialisées des Directions et de la Chancellerie d'Etat se déroulent dans un grand nombre d'organes et au niveau intercantonal, dans les conférences nationales et régionales de directeurs et directrices².

A la fin de la législature 2014-2018, le canton de Berne occupait dans les conférences inter-cantoniales gouvernementales et sectorielles les vice-présidences de la CdC et de la CTP (domaine politique : transports publics) ainsi que les présidences de la CCDJP (justice et police), de la CDCM (jeux d'argent), de la CDEP (économie publique, jusqu'en 2016) et de la CDS (santé). Au début de la législature 2018-2022, des changements ont eu lieu dans les différents organes surtout en raison de la nouvelle législature et de la nouvelle composition du gouvernement. Conformément au principe d'ancienneté, la vice-présidence de la CdC a été attribuée au représentant du canton de Zurich. Les présidences de la CDAS, de la CDCM, de la CDEP (depuis 2016) et de la CDS sont assumées par d'autres cantons. Le canton de Berne n'est plus représenté au comité de la CCDJP, de la CDEP, de la DTAP (travaux publics, aménagement, environnement), de la CTP et de la CDCM, tandis que le siège au sein du comité de la CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique) est garanti. En novembre 2018, le canton de Berne a accédé à la présidence au sein d'arcjurassien.ch.

Suite à ces changements au sein des instances de direction des conférences des directrices et des directeurs, le canton de Berne a provisoirement perdu de son influence dans la collaboration intercantonale. Parallèlement, l'arrivée au Conseil-exécutif de deux anciennes conseillères nationales ouvre de nouvelles perspectives de représentation des intérêts du canton à l'échelon fédéral.

Les limites et la marge de manœuvre des relations extérieures du canton de Berne sont régies par le droit fédéral et le droit cantonal³, auxquels s'ajoutent les concordats conclus entre

¹ Les relations avec le canton du Jura sont traitées par la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, qui réunit les conseillers d'Etat Pierre Alain Schnegg (président), Evi Allemann et Philippe Müller.

² Les 16 conférences nationales de directeurs et directrices et la Conférence suisse des chanceliers d'Etat couvrent tous les domaines des compétences cantonales (cf. annexe 2).

³ Les bases légales pertinentes sont les suivantes : a) Constitution fédérale du 18 avril 1999 (Cst ; RS 101) : art. 5a, 43, 43a, 44, 45, 48, 48a, 54, 55, 56, 141, 147, 160 ; b) Constitution cantonale du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) : art. 2, 54, 74, 79, 88, 90 ; c) loi sur le Grand Conseil du 4 juin 2013 (LGC ; RSB 152.21) : art. 26, 56 ; d) Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 152.211) : art. 39, 40, 62.

cantons. Il convient en outre de tenir compte des conventions et règlements des organes intercantonaux et transfrontaliers ainsi que des dispositions pertinentes dans les traités internationaux.

Le droit parlementaire définit le rôle du Grand Conseil dans les relations extérieures. Il attribue au Grand Conseil une fonction de participation et un droit de consultation.

Le présent rapport annuel sur les relations extérieures du canton de Berne en 2018 servira de base au prochain dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE. Dans la première partie, le rapport revient sur la collaboration avec le Grand Conseil, la représentation des intérêts du canton au niveau fédéral, la participation à la politique européenne de la Confédération, la collaboration intercantonale et les relations avec l'étranger, ainsi que la mise en œuvre des priorités de l'année 2018. La seconde partie présente les priorités définies par le Conseil-exécutif pour l'année 2019 dans le domaine des relations extérieures du canton de Berne. Il s'agit de projets ou de demandes au niveau cantonal ou du moins interdirectionnel visant à faire avancer les relations extérieures du canton de Berne.

3 Réalisation des priorités des relations extérieures en 2018

Dans la poursuite de ses relations extérieures, le Conseil-exécutif s'est laissé guider par les priorités définies dans le rapport sur les relations extérieures du canton de Berne en 2017 du 9 janvier 2018, à savoir la représentation des intérêts dans le cadre de l'optimisation de la péréquation financière, les négociations autour d'un accord-cadre institutionnel, l'ancrage des relations extérieures au cours de la législature 2018-2022, le changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier et la mise en œuvre de la déclaration de planification du Grand Conseil concernant le traité d'amitié avec la préfecture de Nara.

3.1 Collaboration avec le Grand Conseil

La troisième rencontre entre le Conseil-exécutif et la CIRE s'est tenue le 19 février 2018. Cette rencontre a pour but de développer conjointement une vue globale et une orientation stratégique des relations extérieures du canton afin qu'il soit possible d'agir conformément au régime des compétences⁴.

Les Directions et le Conseil-exécutif s'acquittent de leurs devoirs d'information en application de l'article 56 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), en signalant dans la planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, avant chaque session, les affaires qui concernent les relations extérieures (cf. annexe 3)⁵. Au cours de l'année 2018, le Conseil-exécutif a annoncé 20 affaires – soit moins que la moyenne habituelle (25). La plupart des nouvelles affaires ont été annoncées par l'INS (4 sur un total de 10 nouvelles affaires signalées en 2018).⁶

Le 17 septembre 2018, un dialogue intermédiaire informel sur les développements des relations extérieures du canton de Berne a eu lieu pour la deuxième fois entre la CIRE et le Conseil-exécutif. L'échange a permis de régler des questions en matière de devoir d'information et de droit de consultation (cf. art. 39 al. 6, lit. d RGC). Le compte rendu fonctionne à la satisfaction des deux pouvoirs.

3.2 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Au cours de l'année 2018, le Conseil-exécutif a pris position sur 90 projets de la Confédération dans le cadre de consultations. Celles-ci ont été particulièrement importantes en ce qui concerne les affaires suivantes : optimisation de la péréquation financière, loi fédérale sur les médias électroniques, révision du Code pénal suisse, révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (étape d'aménagement 2035) et trafic d'agglomération (crédits d'engagement pour les contributions dès 2019). En outre, il y a eu un grand nombre de prises de position communes des conférences gouvernementales et des conférences des directeurs et directrices ainsi que des prises de position au niveau des Directions.

Le Conseil-exécutif entretient des relations étroites avec les conseillers aux Etats du canton de Berne, avec lesquels il s'entretient quatre fois par an. La rencontre annuelle avec les conseillères et conseillers nationaux bernois s'est tenue le 13 juin 2018. La documentation écrite sur les dossiers de pertinence cantonale que les membres bernois du Conseil national et du

⁴ Le 5 juin 2018, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport annuel 2017, sans déclarations de planification, par 141 voix pour contre 0, et 2 abstentions.

⁵ Depuis 2008, le Conseil-exécutif informe régulièrement la commission compétente du Grand Conseil des affaires en cours dans le domaine des affaires extérieures. Du printemps 2008 au printemps 2014, la procédure convenue en 2006-2007 avec la Commission de haute surveillance a été mise en pratique : une liste des traités intercantonaux et internationaux ainsi que d'autres affaires qui concernent les relations extérieures a été présentée une fois par semestre.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le Grand Conseil, soit depuis la session de septembre 2014, le Conseil-exécutif annonce les affaires pertinentes pour les affaires extérieures du canton de Berne avant chaque session dans la Planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif et le Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC.

⁶ Cf. annexe 4 (Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures ces huit dernières années).

Conseil des Etats recevoir est préparée en grande partie par le Service des relations extérieures (SRE), qui leur envoie à chacun une lettre avec des fiches thématiques avant chaque session (huit courriers ont été envoyés). A l'issue de chaque session, le SRE fait une récapitulation. A cela s'ajoutent les interventions au niveau des Directions et 52 courriers adressés aux membres de la Députation bernoise présents dans les commissions chargées de l'examen préalable au Conseil national et au Conseil des Etats.

La récapitulation ci-après présente les principales affaires pour le canton de Berne adoptées à l'échelon fédéral :

Affaire	Principaux intérêts du canton de Berne	Résultat
<i>Chambres fédérales</i>		
Projet fiscal 17 (PF17) ou plus exactement Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)	Approbation – Augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct – Equilibre du projet global – Urgent	+ + + +
	→ Marge d'action préservée pour la révision de la loi sur les impôts 2021	
Loi fédérale sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (OBI)	Approbation – Davantage de droits de codécision dans le trafic régional et par conséquent sur la structure de l'offre	+ +
	→ Autonomie et marge d'action préservées	
<i>Conseil fédéral</i>		
Adaptation d'ordonnances pour la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'asile	Approbation	+
	→ Autonomie et marge d'action préservées	

Des projets sur l'imposition des entreprises, sur les infrastructures (rail, route, télécommunication) ainsi que sur la santé/l'assurance-maladie et les assurances sociales ont été au cœur de la représentation des intérêts au niveau fédéral.

En 2018, une affaire cruciale a été le Projet fiscal 17 (PF 17) ou plus exactement la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) qui fait suite au projet rejeté de troisième réforme de l'imposition des entreprises. Avec le nouveau projet de loi, le Conseil fédéral tient compte des résultats de la votation. Les intérêts des villes et des communes ont été mieux pris en compte et la part cantonale à l'impôt fédéral direct a augmenté en passant de 17 % aujourd'hui à 21,2 %. Les entreprises participent au financement. Les Chambres fédérales ont combiné ce projet avec une compensation sociale dans l'AVS et l'ont adopté à la session d'automne 2018.

Le Conseil-exécutif a approuvé le projet. Compte tenu de l'urgence de la révision et de la signification importante de cette affaire, il a considéré au sujet du PF17/RFFA que son attention devait se fixer sur l'équilibre du projet global proposé et moins sur les points particuliers du projet. Les mesures du PF17/RFFA se traduiront pour le canton par des recettes en plus comme des recettes en moins, les premières devant toutefois dépasser les dernières d'après les prévisions. La mise en œuvre dans le canton de Berne devrait se faire dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts 2021, qui sera mise en consultation en 2019.

Des affaires centrales dans le domaine des infrastructures ont constitué la deuxième priorité. Le projet Organisation de l'infrastructure ferroviaire (OBI) doit conduire à plus de transparence et à moins de discrimination sur le réseau ferroviaire. A l'heure actuelle, l'infrastructure ferroviaire est séparée du trafic tant sur le plan comptable que sur le plan organisationnel, mais relève de la responsabilité générale des entreprises ferroviaires. Les points prévus – sur pression de l'UE – sont un organe indépendant d'attribution des sillons ferroviaires, des droits de coparticipation pour les entreprises ferroviaires et davantage de compétences pour l'autorité de régulation.

Le Conseil-exécutif s'est engagé en premier lieu en faveur d'une solution accordant aux cantons, en leur qualité de co-commanditaires du trafic régional, un droit à l'information et de codécision. La Confédération ne doit pas définir ni attribuer toute seule les tâches d'ordre supérieur, étant donné que les coûts de mise en œuvre se répercutent sur le trafic longue distance, régional et local et sur leur rétribution. Par ailleurs, les décisions d'investissement des exploitants de l'infrastructure ont un impact direct sur la structure de l'offre.

Ces exigences du canton de Berne ont été prises en compte. Les nouvelles offres de destinations longue distance en autobus ont constitué un point litigieux important lors des négociations. Sont visées les entreprises de transport par bus, qui s'imposent dans le trafic longue distance et concurrencent ainsi le rail. Grâce à la nouvelle loi fédérale, il ne sera pas possible de s'assurer les meilleures parts du gâteau au détriment du trafic régional. Les bus longue distance ne doivent pas menacer d'autres offres de transport relevant de la concession sur les lignes longue distance lucratives. Cela doit également permettre de protéger les investissements publics. De telles règles sont également dans l'intérêt du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif se prononce également sur la législation d'exécution du Conseil fédéral. En juin 2018, ce dernier a arrêté la mise en œuvre de la loi sur l'asile révisée avec l'adoption du troisième ensemble d'ordonnances, qui concrétise l'accélération des procédures d'asile acceptée à une large majorité par le peuple suisse en juin 2016. Ces réglementations sont globalement dans l'intérêt du canton de Berne. La protection juridique dans les centres pour requérantes et requérants d'asile et le déroulement concret des procédures peuvent être cités à titre d'exemple. En font également partie la répartition des requérantes et requérants d'asile entre les cantons, les règles de compétence cantonale pour l'exécution des renvois et les adaptations dans le domaine du forfait d'aide d'urgence et du forfait spécial pour frais administratifs.

Avant chaque votation à l'échelon fédéral, le Conseil-exécutif informe sur sa position pour autant que le résultat de ladite votation entraîne des répercussions importantes pour le canton de Berne.

Ainsi, il a recommandé de voter non à l'initiative « No Billag » lors de la votation du 4 mars 2018⁷. D'après le Conseil-exécutif, la suppression de la redevance de réception aurait remis en cause non seulement l'existence de la SSR, mais aussi celle de nombreuses chaînes privées de radio et de télévision dans les villes ainsi que dans les régions périphériques et de montagne de l'Oberland bernois, de l'Emmental ou du Jura bernois. Le résultat a montré que le peuple suisse considérait la diversité médiatique et le journalisme de qualité comme un pilier important du système démocratique. La SSR est en outre un employeur important dans le canton.

Le Conseil-exécutif s'était prononcé en faveur de la loi sur les jeux d'argent⁸, approuvée en votation le 10 juin 2018, parce que le marché des jeux, qui a certes été modernisé, doit cependant continuer à être contrôlé. Grâce à la protection contre les exploitants de jeux en ligne illégaux, il est possible de garantir que le produit des jeux d'argent aille à des buts d'utilité publique. Le canton de Berne verse chaque année quelque 56 millions de francs provenant

⁷ Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 5 janvier 2018 relatif à l'initiative « No Billag ».

⁸ Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 14 mai 2018 relatif à la nouvelle loi sur les jeux d'argent.

de la part des bénéficiaires des sociétés de loterie pour des projets dans les domaines de la culture, de la nature, du social et du sport.

Enfin, le Conseil-exécutif s'est prononcé sur deux objets soumis à votation le 25 novembre 2018⁹. Il a rejeté l'initiative pour l'autodétermination, car celle-ci remet en cause la crédibilité de la Suisse en tant que partenaire contractuel fiable et son engagement en faveur des droits humains. En revanche, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur de la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), en raison de l'importance d'une lutte efficace contre les prestations indument perçues afin que la population garde confiance dans les assurances sociales.

3.3 Participation à la politique européenne de la Confédération

La participation des cantons à la politique européenne de la Confédération se déroule essentiellement via la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Dans le dialogue sur l'Europe, les représentant·e·s des cantons ont en outre la possibilité d'avoir des entretiens confidentiels concernant la politique européenne et de présenter directement les demandes des cantons. Le Conseil-exécutif a pris position sur les projets suivants :

- Accord-cadre institutionnel (priorité 2) : le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de mettre en consultation, jusqu'au printemps 2019, le texte relatif à l'accord-cadre institutionnel auprès du Parlement, des cantons, des partis et des partenaires sociaux. Il a pris connaissance du texte de l'accord sans prendre position à ce sujet. Le 14 décembre 2018, les cantons ont eu une première discussion sur le texte de l'accord. D'après eux, il convient d'examiner plus précisément les dispositions sur les aides d'Etat, sur les mesures d'accompagnement ainsi que la question de la directive sur la citoyenneté européenne. Le 29 mars 2019, l'assemblée plénière de la CdC adoptera une prise de position commune des gouvernements cantonaux. Ce faisant, les cantons devront également considérer dans leur évaluation le risque d'un échec des négociations et donc d'une éventuelle escalade du conflit. Le Conseil-exécutif s'est prononcé en 2013 sur le mandat de négociations du Conseil fédéral concernant l'accord institutionnel, mais pas sur les développements qui ont eu lieu depuis le début des négociations (2014), à l'exception de sa prise de position sur les aides d'Etat.

L'accord-cadre institutionnel a également occupé la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen. Le SRE a reçu en septembre 2018 trois députés européens à l'Hôtel du gouvernement pour une discussion. Les membres du Parlement européen se sont informés sur la coparticipation du canton de Berne dans la politique européenne de la Confédération, sur des thèmes relatifs à la santé et sur la Question jurassienne. La rencontre a eu lieu dans le cadre d'une visite de travail de trois jours au cours de laquelle les députés européens ont eu – dans une phase difficile des négociations sur l'accord-cadre – des échanges avec des représentant·e·s de la Confédération, des cantons, de l'Université de Berne et du Parlement fédéral.

- Contribution à l'élargissement : le 20 juin 2018, le Conseil-exécutif a certes reconnu la dimension de politique européenne de la deuxième contribution suisse aux Etats de l'UE (« milliard de cohésion »), mais dans sa réponse à la consultation, il avait formulé la proposition selon laquelle le Conseil fédéral ne devrait approuver la contribution que si l'UE était prête à faire des concessions concrètes et impératives (p. ex. que la Commission européenne reconnaisse définitivement que la Bourse suisse dispose d'un statut équivalent). Le 28 septembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, le message sur la contribution. Le 29 novembre 2018, le Conseil des Etats l'a approuvé à la con-

⁹ Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 29 octobre 2018 relatif à l'initiative pour l'autodétermination et du 2 novembre 2018 relatif à la base légale pour l'observation des assurés.

dition que l'UE ne prenne aucune mesure discriminatoire vis-à-vis de la Suisse. A défaut, le Conseil fédéral ne doit prendre aucun engagement sur la base du crédit-cadre.

- Mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse » : la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les places vacantes a été bien débuté. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les employeurs et employeuses du canton de Berne notamment sont soumis à l'obligation d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes dans les branches qui présentent un taux de chômage supérieur à huit pour cent à l'échelle nationale. La Direction de l'économie publique a constaté une augmentation du nombre des postes vacants annoncés. La Confédération de son côté entend s'associer aux coûts que doivent assumer les cantons pour le contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Les bases légales nécessaires à cette fin devront faire l'objet d'un nouvel acte législatif. Si le Conseil-exécutif salue cette volonté, il n'en refuse pas moins dans sa réponse à la consultation que la Confédération fixe le nombre de contrôles par canton. Enfin, le Conseil-exécutif estime qu'il est absolument nécessaire de créer une base légale pour les contrôles sur place dans les entreprises.
- Directive européenne sur les armes : en vue de maintenir le dispositif de Schengen, la Suisse doit reprendre les précisions et les compléments apportés à la directive européenne sur les armes suite aux attentats terroristes dévastateurs en Europe, l'objectif étant entre autres de restreindre l'accès aux armes semi-automatiques ayant des chargeurs de grande capacité. Le Conseil fédéral a proposé une mise en œuvre pragmatique et a négocié une dérogation avec l'Union européenne. S'agissant de la reprise de l'arme militaire, rien ne change à l'issue des délibérations au sein des Chambres fédérales. Quiconque possède une arme non enregistrée peut faire confirmer la légitimité de cette possession auprès de l'office cantonal des armes dans un délai de trois ans. Le Conseil-exécutif s'était prononcé en faveur des développements du dispositif de Schengen, mais il estime que les nouvelles charges administratives et de contrôle sont disproportionnées par rapport à l'objectif, qui est d'augmenter la sécurité dans la gestion des armes. Fin septembre 2018, les associations de tir ont saisi le référendum contre ce durcissement de la législation sur les armes.
- La législation d'exécution relative à l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et d'autres ordonnances du domaine migratoire visent à renforcer la protection des frontières extérieures et à régler le rapatriement de ressortissantes et ressortissants d'Etats tiers séjournant illégalement dans l'espace Schengen. Le Conseil-exécutif est parvenu à ce que la Confédération prenne intégralement en charge les coûts supplémentaires que doivent assumer les cantons. L'exécution des renvois a toujours relevé de la responsabilité des cantons et ne leur a pas été transférée.

3.4 Coopération intercantonale

Le canton de Berne a pris part avec ses représentants politiques à quatre séances plénières de la CdC et à huit séances sur onze des organes dirigeants de la CdC, de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Le Conseil-exécutif a en outre pris position dans dix consultations à l'attention de la CdC. Par ailleurs, le canton a contribué à un total de dix communiqués de presse et courriers de la CGSO.

Ci-après une récapitulation des affaires fédérales qui revêtent un intérêt majeur pour le canton de Berne et dans lesquelles la CdC s'est engagée :

Affaire	Position de la CdC	Intérêts du canton de Berne
RPT (Rapport 2016-2019 sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons)	Approbation <ul style="list-style-type: none"> – Changement de système : montants compensatoires fixés par la loi – Dotation minimale garantie de 86,5 points d'indice – Laisser les ressources fédérales qui se libèrent dans le système de compensation <ul style="list-style-type: none"> a) 50% pour la compensation des charges sociodémographique ; b) 50% pour des aides transitoires temporaires destinées aux cantons manquant de ressources 	Abstention <ul style="list-style-type: none"> + - ++ - +
	→ Proposition de compromis du canton de Berne non prise en compte, car entraînant de considérables pertes de recettes	
Prise en compte des aides d'Etat dans l'accord-cadre institutionnel CH/EU	Rejet <ul style="list-style-type: none"> – Système de l'UE incompatible avec le système de la Suisse en termes de structure des institutions et de droit constitutionnel – Règles matérielles uniquement dans les accords sectoriels bilatéraux – Autorité de régulation suisse 	<ul style="list-style-type: none"> + + + +
	→ Pas d'atteintes à la politique fiscale et économique cantonale	
Veto sur les ordonnances	Rejet <ul style="list-style-type: none"> – Pas de retards dans l'application du droit fédéral – Eviter un surcroît de charges et l'insécurité juridique 	<ul style="list-style-type: none"> + + +
	→ Maintenir la marge d'action	
Agenda Intégration Suisse	Approbation <ul style="list-style-type: none"> – Augmentation du forfait d'intégration de 6 000 à 18 000 francs par personne – Promotion de l'intégration, réduction de la dépendance à l'aide sociale 	<ul style="list-style-type: none"> + + +
	→ Eviter un transfert de charges	
Administration numérique	Approbation <ul style="list-style-type: none"> – Digital first pour la population et l'économie – Passage au numérique dans toute l'administration 	<ul style="list-style-type: none"> + + +
	→ Renforcer l'attrait du site économique	

Dans la plupart des cas, la CdC a tenu compte des intérêts du canton de Berne dans les positions qu'elle a défendues auprès de la Confédération et du public. Mais cela n'a pas été le cas

dans l'affaire la plus importante (*priorité 1*), à savoir l'optimisation de la péréquation financière (RPT).

Il est particulièrement difficile pour les cantons de s'entendre sur les questions de compensation et de répartition des tâches. L'assemblée plénière de la CdC a adopté le 28 juin 2018 la prise de position des cantons concernant la consultation fédérale au sujet du troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT. Le canton de Berne s'est abstenu¹⁰. Le 28 septembre 2018, le Conseil fédéral s'est rallié dans une très large mesure aux propositions des cantons relatives à l'optimisation de la RPT. Désormais, les cantons à faible potentiel de ressources doivent pouvoir compter sur une dotation minimale garantie de 86,5 %.

Le Conseil-exécutif estime que le changement de système va certes dans la bonne direction, mais il entraîne des conséquences financières substantielles pour le canton de Berne, car la dotation de la péréquation financière sera fortement réduite par rapport à la situation actuelle. Dès 2021, le canton de Berne devra compter avec une diminution d'environ 100 millions de francs par an, pour autant que les Chambres fédérales suivent le Conseil fédéral.

Dans sa réponse à la consultation concernant le troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité, le Conseil-exécutif a présenté la proposition de compromis suivante :

- dotation minimale garantie de 87 pour cent,
- indemnisation différenciée des charges particulières en fonction de la structure de la population, de la pauvreté, de l'âge et de la population étrangère ainsi qu'augmentation de l'indemnisation des charges des villes-centres,
- extension jusqu'en 2024 de la phase-transitoire du changement de système compte tenu de la réforme fiscale 2017.

Dans le cadre de ses possibilités, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur de ce compromis lors des délibérations parlementaires. Mais le Conseil des Etats l'a rejeté le 4 décembre 2018. Les délibérations au Conseil national suivront lors de la session de printemps 2019.

Le 23 mars 2018, les gouvernements cantonaux ont établi au sujet des aides d'Etat qu'ils rejetaient toute règle matérielle dans l'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'UE. L'interdiction des aides d'Etat selon les règles de l'UE concernerait l'ensemble de l'action étatique en Suisse, et ainsi non seulement la Confédération mais aussi les cantons et les communes. La souveraineté fiscale des cantons serait remise en question puisque, à titre d'exemple, des allègements fiscaux ou des contributions versées à des centrales hydroélectriques seraient soumis au droit européen sur les aides d'Etat. En outre, l'obligation de notification préalable des aides d'Etat qui est ancrée dans l'UE poserait problème du point de vue du droit institutionnel. Le Conseil-exécutif est lui aussi d'avis que des règles autonomes sont nécessaires en ce qui concerne les aides d'Etat et que la Suisse a besoin d'une autorité de surveillance. Dans sa réponse à la CdC, il a cependant aussi indiqué qu'une attitude des cantons qui serait trop restrictive pourrait compromettre les perspectives d'une poursuite de la voie bilatérale.

Les gouvernements cantonaux ont fermement rejeté l'introduction d'un veto sur les ordonnances selon l'initiative parlementaire de Thomas Aeschi. Du point de vue des cantons, un droit de veto du Parlement sur les ordonnances est superflu et contre-productif. Cela reviendrait à saper la séparation des pouvoirs, à encourager les intérêts particuliers, à retarder la mise en œuvre et l'application du droit fédéral, avec de sérieuses conséquences pour les cantons (insécurité juridique, charges supplémentaires).

¹⁰ 22 cantons ont approuvé cette prise de position, tandis que les cantons du Valais et du Jura l'ont rejetée. Le canton de Fribourg s'est abstenu lui aussi.

Les développements dans le domaine des migrations placent la Confédération et les cantons face à d'importants défis. C'est la raison pour laquelle un Agenda Intégration Suisse a été créé en 2017, avant d'être approuvé par la CdC en mars 2018 et adopté par le Conseil fédéral fin avril 2018. Les coûts liés à l'intégration des personnes du domaine de l'asile et les coûts subséquents résultant d'une intégration non réussie représentent pour les cantons une surcharge financière énorme. Les cantons ont donc salué la décision du Conseil fédéral de donner suite à leur demande d'augmenter le forfait d'intégration en le faisant passer de 6 000 francs aujourd'hui à 18 000 francs par personne à compter du 1^{er} mai 2019. C'est la seule manière pour le canton de Berne entre autres d'atteindre l'objectif visé, à savoir intégrer mieux et plus rapidement les réfugiés-et-réfugiées reconnus ainsi que les personnes admises à titre provisoire – et ainsi de réduire aussi leur dépendance à l'aide sociale. Dans le cadre de la consultation, le Conseil-exécutif a critiqué le fait que la contribution forfaitaire de la Confédération ne permet toujours pas de couvrir les coûts d'hébergement et d'encadrement des requérant·e·s d'asile mineur·e·s et qu'en conséquence, les cantons assument des coûts trop élevés pour l'intégration des autres groupes de population migrante.

Le 27 septembre 2018, l'assemblée plénière de la CdC a finalement adopté les lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique. Ainsi, c'est la première fois qu'existent des recommandations communes pour le processus de numérisation à l'échelon de l'administration. Le Conseil-exécutif a pris acte de la recommandation de la CdC visant à appliquer ces lignes directrices lors des travaux en cours de numérisation de l'administration. La population et l'économie doivent être encouragées au moyen d'incitations à utiliser les canaux numériques (digital first). En matière de modernisation numérique de l'administration, le canton de Berne attend de la Confédération qu'elle joue un rôle directeur.

A la demande du canton de Berne, la CGSO a intégré dans sa prise de position concernant la nouvelle loi sur les médias l'exigence du maintien à Berne du studio de radio. En 2018, la CGSO s'est de toute façon largement consacrée à la politique des médias. Les mouvements de concentration des médias privés dans la région de Zurich l'ont fortement touchée (suppression du magazine hebdomadaire *l'Hebdo*, suppression de 36 postes au sein du quotidien *Le Temps*, et le quotidien *Le Matin* disponible uniquement en ligne depuis l'été 2018). La CGSO a en outre souligné l'importance de l'agence télégraphique suisse (ats) pour l'offre d'informations, car des restructurations annoncées prévoyaient une réduction de la taille des rédactions de la Suisse francophone et de la Suisse italophone. C'est la raison pour laquelle l'ats devra être soutenue à l'avenir par des redevances radio/TV. Un avis que partage également le Conseil-exécutif.

Les rencontres du Conseil-exécutif avec les gouvernements cantonaux de Fribourg (6.3.2018), Appenzell Rhodes-Extérieures (25 et 26.4.2018) et Schaffhouse (24 et 25.10.2018) ont été l'occasion de soigner les liens d'amitié confédérale et de défendre plus largement les intérêts du canton de Berne. Lors de la réunion de travail régulière avec le canton de Fribourg, les deux gouvernements cantonaux ont fait part de leur satisfaction concernant les travaux en cours en vue d'une fusion entre Clavaleyres, commune bernoise de 50 habitantes et habitants, et Morat, commune fribourgeoise.

La question de l'appartenance cantonale de Moutier (priorité 4) a pesé sur les relations entre les cantons de Berne et du Jura. Le 5 novembre 2018, la préfète a accepté les recours et annulé la votation du 18 juin 2017. Ainsi, conformément à ce qui avait été convenu précédemment d'un commun accord, les négociations sur le changement d'appartenance de Moutier sont actuellement suspendues. Une charte signée par Moutier avec le canton du Jura souligne les principes de l'Etat de droit et doit contribuer à apaiser les esprits. La décision de la préfète ne devrait pas être le dernier jugement sur les recours concernant la votation. Ainsi, la commune de Moutier a communiqué le 14 novembre 2018 qu'elle allait déposer un recours auprès du Tribunal administratif. Tout laisse donc penser que la question de l'appartenance cantonale de Moutier restera longtemps en suspens.

3.5 Engagement en faveur du maintien du studio de la radio à Berne

A bien des égards, il est inhabituel qu'un gouvernement cantonal soit amené à « faire du lobbying » face à une entreprise de droit privé comme la Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR SRG. Mais lorsque la direction de la SSR a annoncé le 4 avril 2018 qu'elle comptait examiner le déménagement de Berne à Zurich d'importantes parties du studio de radio, le Conseil-exécutif a su qu'il allait s'engager en faveur du maintien du studio de radio à Berne. Le Grand Conseil l'a soutenu dans cette démarche avec l'adoption de la motion Veglio 087-2018 (« Le studio de la radio doit rester à Berne »).

Le Conseil-exécutif s'est exprimé directement à plusieurs reprises entre fin mars et septembre 2018 sur les grandes réserves qui étaient les siennes vis-à-vis des plans de la SSR. Parallèlement, le canton a mobilisé un large front contre les plans de la SSR conjointement avec le Conseil communal de la ville de Berne, la Région Capitale Suisse et la CGSO.

Cette démarche bien coordonnée a suscité un vaste écho dans les médias, largement positif. Le canton, la ville et la Région capitale ont réclamé la création à Berne d'un centre de compétences destiné à l'information. En outre, la CGSO a attiré l'attention du conseil d'administration de la SSR sur la résistance en Suisse romande. Le Bureau de la CdC s'est également penché sur cette affaire, à la demande du canton de Berne, ce qui a conduit les cantons à se saisir du thème de la concentration des médias et du fédéralisme.

Le 19 septembre 2018, le conseil d'administration de la SSR décidait de transférer d'importantes parties du studio de Berne à Zurich, malgré ou justement à cause de la grande résistance du monde politique et économique et des protestations émanant des rédactrices et des rédacteurs concernés par le déménagement.

3.6 Relations avec l'étranger

Le Conseil-exécutif a pris acte de la coopération au développement du canton de Berne entre 2010 et 2018. Il a constaté que le canton de Berne, conjointement avec les cantons de Fribourg, Genève et Vaud, avait pu fournir dans le projet de psychiatrie en Bosnie-Herzégovine une contribution notable à l'amélioration de l'offre de base aux personnes souffrant de troubles psychiques. Les séjours en milieu hospitalier ont diminué de 30 pour cent depuis 2010, tandis qu'augmentait la qualité de vie des personnes atteintes de maladies psychiques. Grâce à divers programmes, il a été possible de mieux intégrer socialement les personnes concernées et de mieux les protéger contre les stigmatisations. Le Conseil-exécutif a décidé de continuer à assumer à l'avenir sa responsabilité dans le domaine de la coopération au développement, même sans projets propres au canton.

Le Traité d'amitié du canton de Berne avec la préfecture de Nara porte ses fruits après l'initialisation réalisée par la Chancellerie d'Etat (*priorité 5*). La Direction de l'économie publique (OFOR) a fourni une contribution en mettant en place une gestion durable des forêts dans la préfecture de Nara. Conduisant une délégation (comptant notamment un diplômé de l'université d'été de l'an dernier), le nouveau directeur des forêts de Nara a rendu visite en octobre 2018 à l'OFOR, à la Haute école spécialisée bernoise (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL), au Centre forestier de formation de Lyss ainsi qu'à deux entreprises du canton de Berne qui commercialisent des produits au Japon. Il s'est informé de la situation forestière dans le canton de Berne. Payantes, les deux prestations ci-après ont été payées par la préfecture de Nara : l'ancien directeur du Centre forestier de formation de Lyss conseille la préfecture de Nara à titre privé dans le cadre d'un mandat qui lui a été confié. Il a par ailleurs assuré en octobre 2018 dans le canton de Berne une formation de deux semaines pour de futurs forestiers de Nara.

En mars 2018, un projet d'échange interculturel avec des étudiantes et étudiants japonais a eu lieu pour la première fois. Pendant trois jours, les jeunes invitées et invités de Nara ont découvert sur place la diversité du canton de Berne en rencontrant des étudiantes et des étu-

dians ainsi que des spécialistes suisses. Cet échange interculturel a été organisé sur mandat de la Chancellerie d'Etat par le Secrétariat général du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, par les services spécialisés en charge du tourisme et des monuments historiques du canton de Berne ainsi que par l'Université de Berne.

Ces projets ont permis de réunir les conditions nécessaires permettant de proposer à la préfecture de Nara un projet qui, au moyen d'un transfert de connaissances, présente une utilité directe pour le canton de Berne, conformément à la déclaration de planification du Grand Conseil du 27 mars 2017. A partir de 2019, un projet commun doit être mené sur le thème de la vieillesse. Le Japon est particulièrement confronté aux défis d'une société vieillissante. En matière de recherche, d'utilisation de technologies et de services portant sur les questions pertinentes de la vieillesse, Nara a une longueur d'avance sur la Suisse.

Le Conseil-exécutif entend contribuer au renforcement de la Suisse en tant qu'Etat hôte dans la compétition avec l'étranger. L'objectif premier n'est pas l'installation d'organisations internationales ni de faire de faire le nécessaire pour que celles qui ont leur siège à Berne y restent, mais la transmission d'informations entre la communauté internationale dans la région de Berne, d'une part, et les autorités locales, cantonales et fédérales d'autre part. La Suisse, le canton de Berne et la Ville de Berne doivent bénéficier d'une promotion publicitaire les présentant comme autant de lieux ouverts sur le monde et attrayants sur les plans économique et touristique. Conjointement avec la Confédération et la Ville de Berne, le canton de Berne a confié un mandat en ce sens à Bern Welcome. Cette agence doit mettre en place et faire fonctionner un centre d'accueil pour la communauté internationale installée dans la ville fédérale.

L'association du Conseil du Jura bernois (CJB) aux programmes Interreg transfrontaliers et à la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération fonctionne bien. Grâce à la bonne « connaissance du terrain » dont jouit le CJB, le potentiel économique du Jura bernois a pu être pris en compte dans la collaboration intercantonale et transfrontalière dans l'Arc jurassien.

Avec l'accession à la présidence d'arcjurassein.ch, la perspective de pouvoir défendre encore mieux ses intérêts se présente pour le canton de Berne entre 2018 et 2022. Cela permettra globalement de renforcer la position du Jura bernois ainsi que les relations extérieures du canton de Berne.

4 Priorités des relations extérieures en 2019

Priorité 1 : le Conseil-exécutif évalue la représentation des intérêts du canton vis-à-vis du parlement fédéral. Il renforce cette représentation et l'entretien des contacts avec les membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats.

Motif

Le Parlement fédéral va traiter prochainement de nombreuses affaires qui présentent de l'importance pour le site de Berne. Outre la péréquation financière et la compensation des charges, il s'agit entre autres de l'étape d'aménagement 2035 pour l'infrastructure ferroviaire, de la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, de la révision totale de la loi sur le CO₂, des crédits d'engagement du trafic d'agglomération ou de la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile.

Procédure

A la fin de la législature 2015-2019, les membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats seront interrogés sur la manière dont le Conseil-exécutif et l'administration auront assuré la représentation des intérêts et l'entretien des relations ainsi que sur l'efficacité déployée dans ces deux domaines. Des améliorations auront lieu en tant que de besoin : elles pourront concerner la collaboration cantonale et intercantonale, la défense des intérêts par écrit vis-à-vis des parlementaires fédéraux et l'entretien des contacts personnels. A l'issue des élections fédérales, les nouvelles et nouveaux élus seront intégrés dans ce processus.

Priorité 2 : le Conseil-exécutif s'engage au Parlement fédéral en faveur du maintien du studio de radio à Berne, et ce pour des raisons liées au fédéralisme et à la politique des médias.

Motif

La décision de la SSR de transférer d'importantes parties du studio de radio de Berne à Zurich soulève la question du site, à laquelle le Conseil fédéral et les Chambres fédérales doivent désormais se consacrer. Des interventions politiques de même teneur émanant de tous les partis politiques au sein des Chambres fédérales – à l'exception du PLR et du PVL – ont exigé de la SSR qu'en ce qui concerne le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, les offres audiovisuelles soient produites majoritairement sur le site de Zurich et que les offres audio le soient majoritairement sur le site de Berne. Lors de la consultation concernant la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques, les partis et d'autres acteurs, entre autres le canton et la Ville de Berne, ont revendiqué l'ancrage régional de la SSR dans la Région capitale Suisse. Il s'agit de soumettre la SSR à l'obligation de faire fonctionner dans le centre politique du pays des rédactions fortes consacrées à l'information dans toutes les langues nationales. Enfin, la motion Veglio charge le Conseil-exécutif « de s'engager auprès de la SSR pour favoriser du mieux possible le maintien du studio de la radio à Berne ». Il s'agit en l'occurrence d'une mesure concrète parmi d'autres visant à garantir à la Région capitale Suisse le statut de centre politique du pays.

Procédure

Membre d'une large coalition comprenant la Ville de Berne, la Région capitale suisse, la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et le « comité pour un espace médiatique bernois diversifié », le Conseil-exécutif va s'engager auprès du Conseil fédéral et des membres des Chambres fédérales en faveur du maintien du studio de radio à Berne et du renforcement du site de Berne en vue d'en faire un centre de compétences pour la politique et l'information.

Priorité 3 : le Conseil-exécutif représente les intérêts du Jura bernois et fournit conjointement avec les autres cantons une contribution visant à renforcer le côté suisse de l'Arc jurassien dans la coopération transfrontalière avec la France.

Motif

Après la perte provisoire d'influence dans la collaboration intercantonale comme résultante de la nouvelle composition du Conseil-exécutif, le canton de Berne voit s'ouvrir une première possibilité de faire valoir de nouveau une influence renforcée en prenant la présidence d'arcjurassien.ch jusqu'en 2022.

Procédure

Lors de la première phase de la présidence, le Conseil-exécutif entend montrer notamment aux entreprises et aux hautes écoles les perspectives que présente la coopération transfrontalière. A cette fin, il entend convaincre les cantons partenaires d'ici à l'été 2019 de l'intérêt de simplifier la gouvernance au sein d'arcjursassien.ch. De plus, les ressources doivent être orientées vers des projets qui produisent des résultats tangibles et qui présentent une utilité directe pour la population, notamment dans la partie suisse du Jura.

Priorité 4 : le Conseil-exécutif met en œuvre, en collaboration avec la préfecture de Nara, la déclaration de planification du Grand Conseil du 27 mars 2017.

Motif

Les projets réussis dans la sylviculture et le projet d'échanges ont permis de réunir les conditions pour réaliser avec la préfecture de Nara un projet sur le thème de la vieillesse. Le Japon étant un pionnier dans le développement des questions liées au vieillissement, des possibilités intéressantes de coopération se présentent pour le canton de Berne, qui souhaite renforcer sa position de pointe dans le domaine médical. Le développement d'un centre de transfert de la recherche sur le thème du vieillissement fait partie des mesures concrètes permettant de promouvoir le potentiel du canton de Berne.

Procédure

Après le séjour d'études d'une délégation dirigée par le recteur de la Haute école spécialisée de Berne en mai 2019 à Tokyo et dans la préfecture de Nara, les possibilités de coopération avec les partenaires japonais seront approfondies dans la perspective d'un traitement conjoint de questions relevant d'une société vieillissante. Les thèmes suivants seront abordés en priorité : dispositifs de soins et d'accompagnement pour personnes âgées, rôle de l'Etat dans les soins aux personnes âgées, répartition des rôles entre les acteurs professionnels dans les services de soins et d'accompagnement et les acteurs informels (membres de la famille, bénévoles), emploi de technologies innovantes dans les soins et l'accompagnement des personnes âgées (intelligence artificielle, robotique).

Priorité 5 : le Conseil-exécutif fournit, dans le cadre d'un projet-pilote commun avec la Confédération et la Ville de Berne, une contribution à la politique d'accueil de la Confédération. L'objectif est de renforcer et d'assurer durablement le rôle de la Berne internationale grâce à la mise en place d'un bureau d'accueil (Welcome-Desk).

Motif

Un sondage a été réalisé en 2018 auprès de l'ensemble des ambassades et représentations étrangères installées dans la Berne fédérale ainsi qu'auprès des deux organisations interna-

tionales (taux de réponse de 88 pour cent), et ses résultats sont les suivants : la majorité des personnes interrogées ne se procurent pas les informations dont elles ont besoin pour leur séjour professionnel et privé via les canaux officiels. Une grande partie souhaite de plus amples renseignements surtout sur les questions d'activités au quotidien, mais aussi culturelles, de loisirs ou sportives. S'agissant des contacts sur place, les personnes interrogées souhaitent plus de possibilités de rencontre avec les représentants du monde culturel, des autorités, de l'univers sportif et avec d'autres expatriés. Dans l'ensemble, les gens attendent d'être mieux informés sur les thèmes, les activités et les événements d'actualité ainsi que sur les protagonistes principaux en lien avec la Berne internationale.

Procédure

Bern Welcome fait fonctionner le centre d'accueil destiné à la communauté internationale conformément au contrat de prestations conclu entre la Confédération, le canton et la ville dès le printemps 2019. Ce centre devra d'abord fonctionner pendant une phase-pilote de trois ans (2019-2021) et informer sur des thèmes qui présentent une importance particulière pour la Berne internationale. En outre, les contacts entre les ambassades étrangères ainsi que les organisations internationales d'une part et les autorités suisses à tous les niveaux d'autre part doivent être rendus possibles et simplifiés. Enfin, Bern Welcome doit promouvoir l'image du canton et de la ville en tant qu'hôtes attrayants tant sur le plan économique que sur le plan touristique. Fin 2019, les prestations fournies par Bern Welcome seront évaluées pour la première fois.

En complément aux activités de Bern Welcome, le canton et la Ville de Berne organiseront en juin 2019, conjointement avec l'Université de Berne, la réception annuelle pour le Corps diplomatique et l'Assemblée fédérale, qui sera consacrée au thème du 50^e anniversaire de l'atterrissage sur la lune.

5 Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport 2018 sur les relations extérieures du canton de Berne et du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE fondé sur ce rapport.

Annexes

Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne

Au cours de l'année 2018, le canton de Berne a déposé une initiative cantonale :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
18.317	Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie	07.06.2018	22.08.2018	pas encore traitée**

* numéro de l'objet à l'Assemblée fédérale

** pas encore traitée en plénum

Initiatives cantonales déposées avant 2018 et pas encore traitées par les Chambres fédérales avant fin 2018 :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
08.316	Interdiction des jeux vidéo violents	08.04.2008	18.06.2008	En suspens
10.322	Introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades	25.11.2009	02.06.2010	CSSS-CN et CE suite
16.316	Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux	08.09.2016	19.10.2016	CE pas de suite
16.317	Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires	13.09.2016	19.10.2016	CAJ-CN et CE suite

Initiatives cantonales liquidées par les Chambres fédérales au cours de l'année 2018 :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
07.305	Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil	06.06.2007	27.06.2007	Pas de suite

17.309	Formation médicale postgrade. Financement	25.01.2017	26.04.2017	Pas de suite
---------------	---	------------	------------	--------------

Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers

Conférences gouvernementales et sectorielles au niveau national

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	CHA	Christoph Ammann	Comité (Leitender Ausschluss)
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	TTE	Evi Allemann Christoph Neuhaus Christoph Ammann	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	INS	Christine Häsler	Comité
Conférence suisse des hautes écoles	INS	Christine Häsler	
Conseil des hautes écoles	INS	Christine Häsler	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	TTE	Christoph Neuhaus	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	FIN	Beatrice Simon	Comité
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	SAP	Pierre Alain Schnegg	Comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	POM	Philippe Müller Evi Allemann	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	TTE	Christoph Neuhaus	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	ECO	Christoph Ammann	

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	POM ECO	Philippe Müller Christoph Ammann	
Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COP-MA)	JCE	Evi Allemann	Comité
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché (CDCM)	POM	Philippe Müller	
Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CDE)	CHA	Christoph Auer (chancelier)	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de la Suisse alémanique

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse alémanique (CDIP-D) [tous les cantons alémaniques, les cantons multilingues BE, FR, GR, VS et la PL]	INS	Christine Häslér	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de la Suisse occidentale

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Autres fonctions
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
arcjurassien.ch (aj.ch) [BE, VD, NE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Président (à partir du 19.11.2018)
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) [BE, FR,	TTE	Christoph Neuhaus	

TI, VD, VS, NE, GE, JU]			
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	INS	Christine Häsler	
Conférence latine des Directrices et Directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	POM	Philippe Müller	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	FIN	Beatrice Simon	
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	TTE	Christoph Neuhaus	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales du Nord-Ouest de la Suisse

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest (NRWK) [SO, BS, BL, AG, JU] ¹¹	CHA	-	
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse [BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, VS]	INS	Christine Häsler	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé de la Suisse du Nord-Ouest [BE, LU, SO, BS, BL, AG, JU]	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics du Nord-Ouest de la Suisse (KöV NWCH) [BE, SO, BS, BL, AG]	TTE	Christoph Neuhaus	

¹¹ Depuis le 1^{er} janvier 2012, le canton de Berne est membre associé de la NWRK (alors qu'avant, il en était membre à part entière).

Conférences transfrontalières

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence Transjurassienne (CTJ) [BE, VD, NE, JU ; Région, Préfecture et Départements de Bourgogne-Franche-Comté]	CHA	Pierre Alain Schnegg	

Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2018

Planification des affaires du Grand Conseil (session de janvier à session de novembre 2018)

Affaire	Responsabilité	Commission	Annoncée pour
Concordat sur la modification du territoire cantonal découlant du transfert de Moutier au canton du Jura	CHA	CIRE	*2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Modification de la Constitution cantonale suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	CIRE	*2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Modification de lois suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	CIRE	*2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Rapport sur les relations extérieures 2017	CHA	CIRE	*2018-03
Vote électronique des Suisses et Suis-sesses de l'étranger, exploitation ; crédit d'objet 2019-2020	CHA	CIRE	2018-03 2018-06
Décisions d'adhésion au concordat national et régional sur les jeux d'argent	POM	CSéc	*2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
HE-Arc ; Rapport d'activité 2017 ; comptes 2017 ; budget 2019 et rapport d'activités 2017 de la Commission interparlementaire de contrôle HE-Arc	INS	CFor	2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
HES- SO, rapport annuel 2016 ; comptes annuels 2016 ; budget 2018 et rapport annuel 2017 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO	INS	CFor	2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Rapport sur les relations extérieures 2018	CHA	CIRE	2018-09 2018-11
Rapport d'information 2017 de la CIIP aux membres de la CIP CSR, comptes 2016, budget 2018	INS	CFor	2018-09 2018-11
Concordat sur la modification territoriale Clavaleyres-Morat	JCE	CIRE	2018-09 2018-11

* annoncé antérieurement

Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC (sessions de janvier à novembre 2018)

(Les affaires figurant dans le bulletin d'information au sens des articles 41 et 56 LGC sont préavisées par la CIRE.)

Affaire	Responsabilité	Annoncée pour
Accord intercantonal concernant le partage des biens et la dévolution administrative et judiciaire suite au transfert de Moutier au canton du Jura	CHA	*2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Modification d'ordonnances suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	*2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Feuille de route portant sur le transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Adhésion du canton de Berne à l'association suisse de surveillance électronique « Gesamtschweizerisches Electronic Monitoring (Verein EM) »	POM	2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Convention sur la coopération policière	POM	*2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Adhésion du canton de Berne à l'organe responsable d'axsana AG	SAP	*2018-03 2018-06 2018-09
Révision totale de l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle dans les universités (Accord intercantonal universitaire, AIU)	INS	*2018-03 2018-06 2018-09 2018-11
Avenant du 28 mai 2018 à la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, du 7 janvier 2005	POM	2018-09 2018-11
Ordonnance sur les écoles moyennes	INS	2018-11

* annoncé antérieurement

Annexe 4 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures (rétrospective 2011-2018)

Nombre total d'affaires annoncées	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TTE	1	2	0	4	5	4	2	0
INS	8	9	10	10	5	3	3	5
FIN	2	1	0	0	1	0	0	0
SAP	1	2	3	4	2	2	6	1
JCE	4	6	1	0	0	1	0	1
POM	1	2	3	3	2	2	3	4
ECO	5	3	2	1	11	10	2	0
CHA	3	2	1	4	7	3	8	9
Total	25	27	20	26	33	25	24	20

Dont total d'affaires nouvelles	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TTE	1	2	0	4	2	1	1	0
INS	2	2	4	3	3	2	3	4
FIN	2	0	0	0	1	0	0	0
SAP	0	1	2	1	0	0	4	0
JCE	2	4	0	0	0	1	0	1
POM	0	1	1	1	1	1	2	2
ECO	3	0	1	1	10	1	2	0
CHA	1	0	1	3	5	2	7	3
Total	11	10	9	13	22	8	19	10

Responsabilité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GC	10	9	12	12	10	7	12	11
CE	15	18	8	14	23	18	12	9

Type d'affaires	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
International	1	1	1	2	2	0	0	0
Canton et Confédération / Accord-cadre	2	2	1	2	3	1	2	1
Accord intercantonal / concordat	4	4	7	8	5	3	4	4
Accord régional / concordat	10	9	8	7	5	2	1	1
Accord bilatéral	8	11	2	2	1	2	4	3
Convention-programme entre Berne et la Confédération	0	0	1	1	10	13	4	0
Rapport sur les relations extérieures	0	0	0	1	2	2	2	2
Appartenance cantonale de communes du Jura bernois	0	0	0	1	1	0	3	4
Crédit d'objet / contribution financière	0	0	0	1	1	1	2	1
Rapport d'information / rapport annuel	0	0	0	1	2	0	2	3
Divers	0	0	0	0	1	1	1	2